

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 2133

présenté par

Mme Dubos, Mme Melchior, Mme Petel, M. Le Gac et Mme Hammerer

-----

**ARTICLE 16**

Après l'alinéa 57, insérer l'alinéa suivant :

« 6° D'un collège de représentants du secteur de l'inclusion ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à associer le secteur de l'insertion par l'activité économique aux travaux de France Compétences et donc à la définition des politiques de formation professionnelle, pour apporter son expertise et ses moyens d'action à la formation des chômeurs de longue durée.